

Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

Plan d'activités 2026-2029



Conseil d'administration



Martyn Beckett, vice-président
du 30 mai 2026 au 29 mai 2029



Yvonne Ruke Akpoveta
du 4 décembre 2025 au 3 décembre 2027



David Belous
du 12 février 2026 au 11 février 2028



Jessica Bondy
du 30 octobre 2025 au 29 octobre 2027



Benjamin Dachis
du 30 octobre 2025 au 29 octobre 2027



Ari Laskin
du 16 janvier 2025 au 15 janvier 2027



Amel Storseth
du 30 avril 2026 au 29 avril 2027



Kyle Wilson
du 18 juin 2026 au 17 juin 2029

Directeur général



Dan Koenig
du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2027

Table des matières

Sommaire	6
Introduction	7
Mission	7
Mandat.....	7
Attentes énoncées dans la lettre d’instructions	8
Valeurs.....	9
Cadre de gouvernance	9
Aperçu des programmes et activités actuels et futurs	11
Examen du mandat.....	11
Approvisionnement et dépenses	12
Numérisation et innovation	12
Tests provinciaux de la maternelle à la 12 ^e année	13
Tests adaptatifs par ordinateur en plusieurs étapes de la maternelle à la 12 ^e année – Mathématiques	14
Données du Questionnaire à l’intention de l’élève.....	14
Test de compétences en mathématiques (TCM)	14
Évaluations nationales et internationales	15
Programme de recherche de l’OQRE	16
Cadre de recherche.....	16
Normes statistiques de l’OQRE	16
Cadre de qualité des données de l’OQRE	16
Partenaires de recherche	17

L'OQRE est reconnu à l'international	17
Soutien aux écoles et liaison	17
Technologie de l'information	18
Ressources nécessaires pour atteindre les buts et les objectifs	18
Ressources financières.....	18
Ressources humaines	18
Analyse de l'environnement.....	18
Facteurs externes	19
Perspectives internationales en matière d'évaluation	19
Perspectives nationales.....	21
Lutte contre les obstacles systémiques	24
Facteurs internes	24
Stratégie de dotation en personnel, ressources humaines et rémunération	25
Priorités gouvernementales 2026-2027 fondées sur les résultats et les extrants	28
Attente 1 : Assurer la stabilité et la prospérité de l'Ontario	28
Attente 2 : Améliorer la prestation des services	29
Attente 3 : Favoriser l'innovation ainsi que l'optimisation des fonds publics	33
Budget prévisionnel (en millions de dollars)	39
Immobilisations	40
Technologie de l'information et Plan de prestation de services électroniques	41
Utilisation de l'intelligence artificielle	41
Initiatives en partenariat avec des tiers.....	43
Plan de mise en œuvre.....	46
Plan de communication	47

Contexte.....	47
Stratégie.....	47
Canaux de communication.....	47
Identification, évaluation et stratégies d'atténuation des risques	48
Perturbation technique avant, pendant ou après une séance de test	48
Utilisation d'outils d'IA pour contourner les mesures de protection des tests de l'OQRE	50
Répondre aux attentes du grand public ou des partenaires	50
Infrastructure I&TI et services de soutien.....	51

Sommaire

L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) est un organisme du gouvernement de l'Ontario, régi par un conseil d'administration, qui contribue à la qualité et à la responsabilité dans le système éducatif financé par les fonds publics de l'Ontario. L'OQRE élabore et administre des tests à grande échelle qui fournissent des renseignements objectifs et fiables afin de soutenir la réussite des élèves et l'intégrité du système. En tant qu'organisme fondé sur des données probantes et éclairé par la recherche, l'OQRE s'attache à fournir aux membres du personnel enseignant, aux parents, tutrices et tuteurs, aux partenaires et au grand public les connaissances et les renseignements nécessaires pour soutenir l'apprentissage des élèves et favoriser l'amélioration du système éducatif de l'Ontario. L'OQRE fournit des résultats à chaque élève qui fait un test. Ces rapports personnalisés aident à soutenir l'apprentissage de chaque élève. Dans le cadre de ses tests de la maternelle à la 12^e année, l'organisme fournit aux écoles et aux conseils scolaires des rapports détaillés sur le rendement de leurs élèves ainsi que des informations contextuelles, des données sur l'attitude et le comportement tirées de questionnaires, à l'aide d'un outil interactif en ligne. Ces données sont utilisées pour améliorer les programmes scolaires et l'enseignement en salle de classe. L'OQRE diffuse aussi publiquement les [résultats aux tests provinciaux](#).

Le Test de compétences en mathématiques (TCM) est une exigence pour obtenir la certification de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (OEEO). Le test est élaboré et administré par l'OQRE. Les résultats sont transmis directement aux personnes qui passent le TCM, et les résultats de réussite sont communiqués à l'OEEO.

L'OQRE est fier d'avoir reçu le prix *Best Practitioner of the Year (Team)* lors des *International e-Assessment Awards 2024* et le prix *Best Research* pour sa contribution intitulée « *Leveraging Distractor Analysis in Large-Scale e-Assessment to Develop Instructional Supports for Improving Student Mathematics Achievement* » en 2025. Ces reconnaissances prestigieuses soulignent la vision et la mission de l'OQRE, son esprit d'innovation et son approche inclusive, ainsi que l'influence positive de l'organisme à travers ses tests numériques et ses analyses. L'OQRE s'engage à rendre ses tests aussi accessibles et inclusifs que possible afin d'offrir la meilleure expérience qui soit aux élèves.

Ce plan d'activités définit l'orientation de l'Office pour l'exercice 2026-2029. Ce faisant, l'Office continuera à perfectionner ses tests à grande échelle et à améliorer ses activités en matière de technologie de l'information et ses principales fonctions de gestion, notamment la communication numérique des résultats, la confidentialité et la sécurité.

Introduction

Mis sur pied en 1996, l'OQRE s'est distingué comme organisme offrant des services essentiels aux Ontariennes et Ontariens en mesurant l'efficacité du système éducatif de l'Ontario et en soutenant l'apprentissage des élèves.

Mission

L'OQRE est un organisme du gouvernement de l'Ontario, régi par un conseil d'administration, qui se consacre à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système éducatif public de la province. Notre programme de tests à grande échelle primé et nos initiatives de recherche jouissent d'une reconnaissance internationale et fournissent des données fiables et pertinentes ainsi que des informations précieuses sur le rendement scolaire et les attitudes des élèves. L'OQRE estime que l'apprentissage est un processus continu, tout comme sa mission qui consiste à contribuer à l'amélioration des résultats de l'ensemble des élèves de l'Ontario.

Mandat

Selon la *Loi sur l'OQRE*, les objets légaux suivants constituent le mandat de l'organisme :

- évaluer la qualité et l'efficacité de l'enseignement élémentaire et secondaire;
- élaborer des tests¹ et exiger ou entreprendre l'administration et la notation des tests des élèves des écoles élémentaires et secondaires;
- élaborer des systèmes d'évaluation de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement élémentaire et secondaire;
- rechercher et recueillir des informations sur l'évaluation du rendement scolaire;
- évaluer la responsabilité publique des conseils scolaires et recueillir des informations sur les stratégies visant à améliorer cette responsabilité;
- rendre compte au grand public et au ministre de l'Éducation des résultats des tests et, de façon générale, de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement élémentaire et secondaire et de la responsabilité publique des conseils scolaires;
- formuler des recommandations, dans ses rapports au grand public et au ministre de l'Éducation, sur toute question liée à la qualité ou à l'efficacité de l'enseignement élémentaire et secondaire ou à la responsabilité publique des conseils scolaires;
- élaborer des tests de mathématiques destinés aux personnes souhaitant obtenir l'autorisation d'enseigner en Ontario, puis administrer et noter ces tests;

¹ Selon la *Loi de 1996 sur l'OQRE*, le terme « test » désigne « toute méthode d'évaluation du rendement scolaire des élèves de l'élémentaire et du secondaire ». (« test ») 1996, ch. 11, art. 1; 1997, ch. 31, art. 148 (1); 2017, ch. 34, ann. 46, par. 12 (1), extrait de : <https://www.ontario.ca/lois/loi/96e11>

- rechercher et recueillir des informations afin d'évaluer les capacités et le niveau de confiance des personnes appelées à passer le TCM;
- communiquer les résultats du TCM au ministre.

Attentes énoncées dans la lettre d'instructions

Les orientations du gouvernement quant aux activités de l'Office pour l'année à venir visent à assurer la stabilité et la prospérité de l'Ontario, à améliorer la prestation des services et à favoriser l'innovation ainsi que l'optimisation des fonds publics. Afin d'assurer la stabilité et la prospérité de l'Ontario, l'Office est tenu d'élargir ses partenariats nationaux, de favoriser le développement des chaînes d'approvisionnement et des occasions économiques à l'échelle du Canada, de soutenir la résilience économique, de privilégier l'approvisionnement auprès d'entreprises ontariennes et canadiennes, et d'offrir un soutien économique aux bénéficiaires de services. En vue d'améliorer la prestation des services, l'Office doit privilégier une approche centrée sur les utilisatrices et utilisateurs, cerner les possibilités d'accroître l'efficacité, d'améliorer les services, de stimuler l'innovation et de réaliser des économies de coûts et des gains d'efficacité opérationnelle. Pour favoriser l'innovation et l'optimisation des fonds publics, l'Office doit mettre en œuvre des solutions novatrices afin d'assurer la prestation des services relevant de son mandat, tout en respectant son enveloppe budgétaire. Ces efforts doivent être appuyés par des rapports financiers exacts, des contrôles internes efficaces et des pratiques proactives de gestion de la fraude. Parallèlement, l'OQRE doit gérer ses effectifs de manière à stabiliser les dépenses et à préserver sa viabilité financière à long terme, dans le respect des paramètres de contrôle des embauches. De plus, l'Office doit élaborer une politique relative à l'étendue de la supervision qui tient compte des différents volets de travail au sein de l'organisation, établit des seuils minimaux à cet égard, et la soumettre à l'approbation du ministre de l'Éducation au plus tard le 31 mars 2026. Enfin, l'OQRE a transmis au ministère de l'Éducation, le 1^{er} octobre 2025, la politique modifiée en matière de ressources humaines conforme à la norme de présence au bureau de quatre jours par semaine de la fonction publique de l'Ontario (FPO), en vigueur le 20 octobre 2025, puis de cinq jours par semaine à compter du 5 janvier 2026, et collaborera avec le ministère afin de résoudre toute contrainte liée aux espaces de bureau².

En ce qui concerne l'OQRE, l'organisme devrait :

- continuer à « soutenir l'engagement du gouvernement à améliorer le rendement des élèves et à faire en sorte que l'Ontario retrouve les meilleurs résultats aux tests en lecture, écriture et mathématiques, en continuant à mettre en œuvre des évaluations provinciales, nationales et internationales des élèves et en collaborant avec le gouvernement afin de mieux comprendre pourquoi les élèves n'atteignent pas les normes provinciales et ce qui peut être fait pour améliorer leur rendement;
- poursuivre la mise en œuvre et la prestation du Test de compétences en mathématiques (TCM) et collaborer avec le ministère

² Ministère de l'Éducation de l'Ontario (2026-2027). *Lettre d'instructions de l'OQRE*.

afin de continuer à améliorer la prestation du TCM dans le but d'en accroître l'efficacité et l'efficience, de réduire les formalités administratives et de minimiser les tests manqués;

- travailler en étroite collaboration avec le ministère et le Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les services à la collectivité pour gérer et traiter les risques liés aux technologies de l'information et aux systèmes, y compris les risques liés à la protection de la vie privée;
- continuer à atteindre les objectifs de génération de recettes et explorer de nouvelles possibilités à cet effet; et
- collaborer avec l'organisme consultatif de courte durée récemment annoncé, qui examine l'approche de l'Ontario en matière de rendement et d'évaluation des élèves, et lui apporter son soutien ».

Valeurs

Dans l'exercice de son mandat, l'OQRE est guidé par les valeurs d'inclusion, d'intégrité et d'excellence de la FPO.

- L'OQRE accorde de l'importance à ce que les élèves aient la possibilité d'atteindre leur niveau de rendement le plus élevé.
- L'OQRE accorde de l'importance à son rôle au service des membres du personnel enseignant, des parents, tutrices et tuteurs, des élèves, du gouvernement et du grand public pour soutenir l'enseignement et l'apprentissage en salle de classe.
- L'OQRE accorde de l'importance aux données crédibles qui guident l'exercice professionnel et attirent l'attention sur les mesures favorisant la réussite des élèves.
- L'OQRE accorde de l'importance à la recherche qui éclaire les tests à grande échelle et les pratiques en salle de classe.
- L'OQRE accorde de l'importance au dévouement et aux compétences spécialisées des membres du personnel enseignant de l'Ontario, à leur implication dans tous les aspects du processus de test et à la contribution positive de leur travail à la réussite des élèves.
- L'OQRE accorde de l'importance à la prestation de ses programmes et services de qualité équivalente en français et en anglais.

Cadre de gouvernance

L'OQRE est régi par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Comme énoncé dans la *Loi de 1996 sur l'OQRE*, de sept à neuf membres peuvent être nommés au conseil d'administration pour une période déterminée par le lieutenant-gouverneur en conseil. L'OQRE a été créé pour mesurer l'efficacité du système éducatif financé par les fonds publics et pour offrir des programmes de tests qui fournissent des renseignements objectifs et fidèles sur le rendement des élèves. L'OQRE administre également le TCM dans le cadre du processus de certification des stagiaires en enseignement par l'OEEQ.

Le conseil d'administration de l'OQRE est responsable devant la ou le ministre de l'Éducation, par l'intermédiaire de sa présidente

ou de son président, de la surveillance et de la gouvernance de l'Office; de l'établissement des buts, des objectifs et de l'orientation stratégique de l'Office, conformément à la lettre d'instructions annuelle; ainsi que de l'exercice des rôles et responsabilités qui lui sont confiés en vertu de la Loi, du protocole d'entente (PE) conclu avec le ministère de l'Éducation et des autres directives et politiques gouvernementales applicables.

La présidente ou le président du conseil d'administration doit rendre des comptes à la ou au ministre. Elle ou il assure la direction de l'Office en rencontrant la ou le ministre au moins une fois par trimestre, en veillant à ce que l'Office respecte les priorités et les attentes du gouvernement énoncées dans la lettre d'instructions annuelle; en établissant avec la ou le ministre les mesures de rendement de l'Office; en faisant le point sur le rendement de la directrice générale ou du directeur général et en examinant le protocole d'entente au plus tard quatre mois après sa nomination; en s'assurant du respect des obligations de conformité du Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement; en envoyant des attestations à la ou au ministre; en informant la ou le ministre de toute lacune en matière d'habiletés au sein du conseil scolaire à l'aide de la matrice des habiletés de l'Office; en consultant la ou le ministre au sujet de toute activité pouvant avoir une incidence sur les politiques du gouvernement et du ministère; en mettant en place et en appliquant une gestion des risques liés à l'intelligence artificielle (IA) conformément à l'orientation générale de la FPO; en veillant à ce que les activités de l'Office respectent son budget, et en promouvant l'équité, la diversité et l'inclusion.

Le conseil d'administration se réunit régulièrement et exerce ses activités conformément à la *Loi sur l'OQRE*, à ses règlements administratifs, au protocole d'entente et à la *Loi sur la fonction publique de l'Ontario*. Le comité de la vérification et des finances soutient le conseil d'administration et s'assure que l'OQRE exerce une diligence raisonnable dans le maintien d'un cadre de contrôle financier efficace. Le comité de la gouvernance et des nominations est responsable de la révision des politiques de gouvernance sur un cycle de trois ans, d'assurer la conformité avec les politiques de gouvernance, de superviser les plans de développement professionnel des membres du conseil d'administration et de contribuer au processus de nomination des nouveaux membres au conseil d'administration. Le comité de direction du conseil d'administration joue un rôle consultatif auprès de la présidente ou du président et de la directrice générale ou du directeur général, contribue à la planification du plan de travail annuel du conseil et veille à ce que ce dernier reste centré sur son rôle stratégique, fiduciaire et générateur.

La directrice générale ou le directeur général de l'OQRE assure la liaison entre le conseil d'administration et les activités de l'Office et agit en tant que responsable de l'éthique pour l'ensemble du personnel. Cette personne relève du conseil d'administration de l'Office; gère les questions de fonctionnement, de finances, d'analyse et d'administration au quotidien; veille à ce que la vision, l'innovation et le ton soient donnés en faveur d'un environnement de travail équitable, diversifié et inclusif; s'entretient avec la ou le sous-ministre; assure la mise en œuvre des priorités et des attentes du gouvernement énoncées dans la lettre d'instructions annuelle; passe en revue et signe un nouveau protocole d'entente au plus tard

quatre mois après sa nomination; fournit au ministère les renseignements et les données clés de l'organisme; tient la présidente ou le président et le conseil d'administration informés des questions liées aux activités de l'Office; conseille la présidente ou le président sur les exigences de la directive sur les organismes et les nominations, en veillant à ce que l'OQRE respecte les exigences de la directive; assure la direction et l'encadrement du personnel de l'Office; veille à ce que l'organisme dispose de la capacité et du cadre de surveillance nécessaires à la supervision de la gestion et des activités; établit et applique un cadre de gestion financière conforme aux directives applicables du ministre des Finances et du Secrétariat du Conseil du Trésor en matière de contrôle, en veillant à ce que les fonds soient utilisés avec intégrité et honnêteté; élabore et met en œuvre des systèmes et des cadres de gestion des risques; et s'acquitte des responsabilités qui lui sont confiées par le conseil d'administration, conformément à la *Loi sur l'OQRE*, au protocole d'entente et aux directives applicables de l'organisme établies par le Conseil de gestion du gouvernement.

Les membres du personnel de l'Office relèvent de la directrice générale ou du directeur général et assument les rôles et responsabilités qui leur sont assignés par la direction et qui sont décrits dans les plans d'activités et de rendement préparés annuellement.

Aperçu des programmes et activités actuels et futurs

Examen du mandat

Conformément à l'article 6.11.1 de la *Directive concernant les organismes et les nominations – Politique opérationnelle (2025)*, les organismes provinciaux doivent faire l'objet d'un examen de leur mandat au début de chaque cycle de six ans. L'examen du mandat de l'OQRE a débuté en janvier 2026.

Approvisionnement et dépenses

L'OQRE veille à ce que ses activités d'approvisionnement soient conformes à l'ensemble des directives et politiques gouvernementales applicables, notamment la *Directive en matière d'approvisionnement de la fonction publique de l'Ontario* et la *Politique de restriction en matière d'approvisionnement*. Au cours des trois prochaines années, les principales activités d'approvisionnement prévues comprennent :

- les services d'audit externe;
- les services de psychométrie;
- les services liés au site Web (hébergement, sécurité, développement et entretien); et
- les services liés aux tests en ligne (banque d'items, administration des tests, notation et intégrité des données).

Veuillez noter que l'OQRE ne dispose pas encore d'un échéancier ni de précisions quant à la mise en œuvre de ces activités.

Numérisation et innovation

Le programme de tests numériques de l'OQRE constitue un moyen efficace et efficient d'évaluer la qualité du système d'éducation de la maternelle à la 12^e année en Ontario. L'OQRE vise l'amélioration continue dans son cheminement afin de soutenir les résultats positifs des élèves dans un environnement numérique en constante évolution. L'objectif de l'Office est de donner à chaque élève prenant part aux tests de la maternelle à la 12^e année la possibilité de démontrer sa pleine compréhension du curriculum de l'Ontario. À partir des résultats des tests de la maternelle à la 12^e année, l'OQRE recueille des renseignements et des données qui permettent d'évaluer le rendement du système éducatif public de l'Ontario.

L'Office vise à fournir des renseignements fondés sur des preuves concernant l'apprentissage afin de favoriser l'amélioration et la réussite des élèves de l'Ontario. L'OQRE cherche continuellement à améliorer la prestation de ses services d'évaluation en misant sur l'innovation dans cinq domaines distincts :

- les tests à grande échelle;
- la communication des résultats;
- la recherche;
- l'engagement auprès des Ontariennes et Ontariens;
- la promotion de l'équité, de la diversité et de l'inclusion dans le milieu de l'éducation.

En partenariat avec le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires, l'OQRE maximise l'utilité des renseignements fournis par les tests à grande échelle. L'OQRE appuie et mène des travaux de recherche fondés sur ses données, et publie des aperçus et des

rapports interactifs qui sont au cœur de l'élaboration de politiques et de programmes fondés sur des données probantes. Les tests adaptatifs par ordinateur constituent un élément important des tests numériques de l'OQRE et permettent de mieux répondre aux besoins des élèves selon leur progression dans leur parcours d'apprentissage. Les données et le programme de recherche de l'OQRE positionnent l'Office comme une ressource incontournable pour d'autres domaines de recherche, notamment la santé et le développement social. Les travaux de l'OQRE sont reconnus à l'échelle internationale, ce qui met en lumière les efforts déployés pour demeurer à l'avant-garde des tests à grande échelle, tout en s'appuyant solidement sur *Le curriculum de l'Ontario*.

Outre les tests de la maternelle à la 12^e année, le TCM, qui constitue une exigence pour obtenir la certification de l'OEEQ, relève également du mandat de l'OQRE. Le TCM est un test conçu par l'OQRE, en collaboration avec des membres du personnel enseignant de partout dans la province et des conseillères et conseillers provenant des facultés d'éducation de l'Ontario. Il s'agit d'un test sur ordinateur qui peut être administré à distance ou en personne par un centre d'examen approuvé. L'OQRE administre le TCM conformément aux meilleures pratiques en matière de tests à grande échelle. Le fait de pouvoir passer le TCM en mode présentiel ou en ligne permet aux candidates et candidats de choisir le mode d'administration qui leur convient le mieux. Le TCM évalue les compétences en mathématiques (de la 3^e à la 9^e année) et les connaissances pédagogiques. Les résultats du TCM fournissent des données utiles à l'élaboration de politiques et de programmes pédagogiques et méthodologiques en mathématiques.

Tests provinciaux de la maternelle à la 12^e année

Le programme actuel de tests de la maternelle à la 12^e année est présenté dans le tableau suivant :

Test	Année d'études	Matières
Cycle primaire	3 ^e année	Lecture, écriture, mathématiques
Cycle moyen	6 ^e année	Lecture, écriture, mathématiques
9 ^e année	9 ^e année	Mathématiques
TPCL	10 ^e année	Littérature

À compter de la 10^e année, chaque élève qui vise le diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) doit satisfaire à l'exigence

de littératie, soit en participant au Test provincial de compétences linguistiques (TPCL), soit en suivant le Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCLESO).

Tests adaptatifs par ordinateur en plusieurs étapes de la maternelle à la 12^e année – Mathématiques

Les tests adaptatifs par ordinateur en plusieurs étapes (msCAT) sont une forme de tests informatiques qui s'adaptent au niveau de compétence de l'élève en fonction de son rendement sur un ensemble d'items, appelé « module ». Un avantage important des tests adaptatifs par rapport aux tests linéaires réside dans leur plus grande efficacité, c'est-à-dire une mesure plus précise du niveau de compétence des élèves, souvent à l'aide d'un nombre moindre d'items, sur l'ensemble de l'échelle de rendement (p. ex. niveaux 1 à 4). Les composantes mathématiques de tous les tests de l'OQRE de la maternelle à la 12^e année reposent sur le modèle msCAT.

Données du Questionnaire à l'intention de l'élève

Les Questionnaires à l'intention des élèves de l'OQRE permettent de recueillir des renseignements précieux sur des aspects de leur apprentissage et de leur rendement. L'Office poursuivra sa collecte de données sur les attitudes des élèves à l'égard des mathématiques et de la littératie, ainsi que sur leur perception de l'environnement dans lequel elles et ils apprennent.

Ces renseignements contribuent à dresser un portrait plus global du rendement des élèves et de leur acquisition des connaissances. Ces données contextuelles servent à identifier des tendances et à orienter les décisions visant à améliorer l'éducation, tant à l'échelle des élèves qu'à celle des écoles, des conseils scolaires et de la province.

Test de compétences en mathématiques (TCM)

L'OQRE élabore et administre le TCM en conformité avec *Le curriculum de l'Ontario*. La réussite du TCM est une exigence pour obtenir la certification de l'OEEQ. Deux règlements régissent le TCM (Règlement 271/19, *Compétence en mathématiques*, en vertu de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, et Règlement 272/19, *Objets de l'Office*, en vertu de la *Loi de 1996 sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en matière d'éducation*, 1996).

Le TCM porte sur deux composantes clés, soit les **mathématiques** et la **pédagogie**, tirées de notions enseignées tant au palier élémentaire qu'au palier secondaire :

- la composante Mathématiques porte sur le contenu mathématique de la 3^e à la 9^e année et représente au moins 70 % du test;
- la composante Pédagogie représente la portion restante du test.

Le test est offert en français et en anglais.

Pour réussir le TCM, les candidates et candidats doivent obtenir une note minimale de 70 % à chacune des composantes du test (mathématiques et pédagogie) lors d'une même tentative. Le TCM comprend **75 questions**. De ce nombre, 71 questions comptent dans le calcul du résultat : 50 questions portant sur le contenu mathématique de la 3^e à la 9^e année (70 % du test) et 21 questions portant sur la pédagogie (30 % du test). Le test comprend également quatre questions d'essai, qui ne sont pas prises en compte dans le résultat final.

Évaluations nationales et internationales

L'OQRE coordonne l'administration de quatre évaluations nationales et internationales à grande échelle au nom du gouvernement de l'Ontario tous les quatre à cinq ans : Tendances de l'enquête internationale sur les mathématiques et les sciences (TEIMS), Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS), Programme pancanadien d'évaluation (PPCE) et Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA).

Au cours du cycle d'activités 2026-2029, l'OQRE soutiendra la participation de l'Ontario aux évaluations nationales et internationales telles que déterminées par le ministère de l'Éducation, dans le cadre de son mandat.

Évaluation	Organisation partenaire	Âge approximatif / Année d'études	Matières
TEIMS	Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire et Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)	4 ^e année et 8 ^e année	Mathématiques, sciences
PIRLS	Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire et Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)	4 ^e année	Lecture
PPCE	Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)	8 ^e année	Lecture, mathématiques, sciences
PISA	Organisation de coopération et de développement économiques	15 ans	Lecture, mathématiques, sciences

	et Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)		
--	---	--	--

Bien que le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] soit le seul organisme partenaire du PPCE, il est également un organisme partenaire du TEIMS, du PIRLS et du PISA.

Programme de recherche de l'OQRE

Dans le cadre de son engagement à fournir des données objectives, fiables et utiles sur le rendement des élèves, l'OQRE a mis en place un programme de recherche primé pour mener à bien plusieurs projets de recherche inédits. Le quatrième objet de la *Loi de 1996 sur l'OQRE* fait de la recherche et de la collecte de renseignements sur l'évaluation du rendement scolaire l'un des piliers de l'Office. L'OQRE reconnaît l'importance de poursuivre ses efforts de recherche pour améliorer les résultats d'apprentissage, tant à l'échelle de l'élève que de la classe, de l'école et du système. De plus, conformément à la *Loi sur l'OQRE* et à la lettre d'instructions du ministère de l'Éducation, l'Office poursuivra l'analyse des données des tests de la maternelle à la 12^e année et entreprendra des recherches pour évaluer les capacités et la confiance des stagiaires en enseignement qui passent le TCM.

Cadre de recherche

L'OQRE considère que les discussions sur la qualité de l'éducation doivent reposer sur des données probantes et la recherche. L'Office reconnaît la nécessité de continuer à mettre l'accent sur la recherche, afin d'identifier et de promouvoir les pratiques pédagogiques efficaces qui soutiennent la réussite des élèves. Pour ce faire, l'OQRE a établi le [cadre de recherche #Données](#), dont l'objectif est de s'assurer que les données sur les élèves de l'OQRE sont utilisées pour améliorer leur apprentissage. Dans cette optique, l'OQRE accueille les propositions de recherche qui mettent à profit ses données ou les projets de collaboration avec l'Office visant à améliorer le rendement des élèves (voir [#Données 2.0 : Priorités et approches de recherche](#)).

Normes statistiques de l'OQRE

L'OQRE s'aligne sur Statistique Canada, qui définit les normes statistiques comme un ensemble de règles qui décrivent comment les données sont recueillies et comment les statistiques et les résultats sont produits et partagés. [Les normes statistiques de l'OQRE](#) sont utilisées pour fournir un aperçu des données sur des enjeux ciblés, y compris les expériences d'apprentissage de différents groupes d'élèves. Ces normes assurent également l'uniformité de la qualité des données au fil du temps.

Cadre de qualité des données de l'OQRE

[Le cadre de l'OQRE pour la qualité des données](#) assure une rigueur systématique et méthodologique dans la validation de

ses données. Les processus de qualité des données de l'OQRE utilisent des lignes directrices, des règles administratives, des méthodologies et des protocoles clairement définis pour s'assurer que la qualité des données est maintenue à chaque étape : collecte, traitement, analyse des données éducatives, puis diffusion des résultats.

Partenaires de recherche

L'OQRE est heureux de collaborer avec les organismes suivants :

- l'[Institut d'études pédagogiques de l'Ontario](#) (OISE);
- l'[Offord Centre for Child Studies](#) de l'Université McMaster;
- [SickKids](#) (l'Hôpital pour enfants malades);
- [Unity Health Toronto](#);
- [Toronto Metropolitan University](#).

L'OQRE est reconnu à l'international

Pour une deuxième année consécutive, l'OQRE a reçu une distinction prestigieuse lors des *International e-Assessment (eAA) Awards*, tenus à Londres, en Angleterre. Cette fois-ci, l'Office s'est vu décerner le prix *Best Research* pour sa contribution intitulée « *Leveraging Distractor Analysis in Large-Scale e-Assessment to Develop Instructional Supports for Improving Student Mathematics Achievement* » (Tirer parti de l'analyse des facteurs de distraction dans l'évaluation en ligne à grande échelle afin de développer des aides pédagogiques destinées à améliorer le rendement des élèves en mathématiques).

La catégorie *Best Research* des *eAA Awards* récompense les meilleures pratiques en fait de recherche ainsi que leur incidence sur les parties prenantes. Cette reconnaissance prestigieuse souligne l'engagement continu de l'Office à développer un programme de recherche axé sur les apprenantes et apprenants, concret et pertinent sur le plan pédagogique, afin de soutenir la réussite des élèves. Elle met aussi en valeur la volonté de l'Office de tirer parti d'analyses pertinentes issues de ses données de tests et de partager ses conclusions avec ses partenaires du milieu de l'éducation et au-delà, illustrant ainsi son engagement constant à appuyer les élèves et le personnel enseignant partout en Ontario.

Soutien aux écoles et liaison

L'équipe de soutien aux écoles et liaison de l'OQRE collabore avec les conseils scolaires, le personnel enseignant, les stagiaires, les directions d'école qualifiées, les groupes d'élèves, les parents, tutrices et tuteurs afin d'élaborer des programmes d'apprentissage professionnel qui intègrent les recherches et les données les plus récentes de l'Office. Ces programmes sont conçus pour aider le

personnel enseignant et les directions d'école à utiliser les données sur les élèves de l'OQRE et à se familiariser avec les tests numériques pour mieux soutenir la réussite scolaire. Les pratiques innovantes, couronnées de succès, des écoles et des conseils scolaires sont par ailleurs recensées et partagées avec le milieu éducatif pour favoriser encore davantage la réussite des élèves.

Technologie de l'information

En collaboration avec le Groupement de l'information et de la technologie de l'information (I&TI) pour les services à la collectivité (GSC) et la Division de l'infrastructure, de la technologie et des opérations, l'Office continuera d'examiner et d'optimiser ses activités d'information et de technologie de l'information auprès du Centre de données de Guelph.

Ressources nécessaires pour atteindre les buts et les objectifs

Ressources financières

L'optimisation continue des tests de l'OQRE, le renforcement de son écosystème I&TI, l'engagement auprès des Ontariennes et Ontariens et l'exploitation améliorée de ses données sont quelques-uns des objectifs prévus en fonction du financement actuellement accordé par le gouvernement.

Ressources humaines

Les tests numériques de l'OQRE, combinés aux exigences d'un monde en constante évolution, exercent une pression croissante sur le développement et l'acquisition des compétences nécessaires pour permettre à l'Office de s'acquitter de ses responsabilités. Pour remplir son mandat, l'OQRE s'engage à assurer un recrutement efficace et un accueil structuré, tout en renforçant les capacités internes et en favorisant un environnement de travail sain et positif.

Analyse de l'environnement

Sur le plan des tests à grande échelle, les autorités éducatives se tournent de plus en plus vers des modes numériques d'évaluation des élèves, associés à des méthodes évaluant également l'expérience d'apprentissage individuelle de chaque élève.

Facteurs externes

Perspectives internationales en matière d'évaluation

Les exemples suivants donnent un aperçu des systèmes éducatifs et des pratiques d'évaluation numérique dans certaines juridictions du monde.

Ohio (États-Unis)

L'évaluation du système éducatif de l'Ohio relève de la compétence de l'Ohio Department of Education and Workforce. L'État de l'Ohio administre trois groupes de tests : les *Ohio's State Tests* (OST), les *Alternate Assessments for Students with the Most Significant Cognitive Disabilities* (AASCD) et les *English Language Proficiency Tests* (ELPT). Les OST évaluent les élèves dans quatre domaines fondamentaux : la langue anglaise, les mathématiques, les sciences et les études sociales³. Les AASCD s'adressent aux élèves présentant des troubles cognitifs, notamment l'autisme, les lésions cérébrales traumatiques et les déficiences intellectuelles⁴. Les ELPT sont des tests conçus pour les élèves qui parlent une langue autre que l'anglais à la maison. Il existe deux ELPT : l'*Ohio English Language Proficiency Screener* et l'*Ohio English Language Proficiency Assessment*. Ces deux tests mesurent la capacité des élèves à lire, écrire, comprendre et parler l'anglais. L'État de l'Ohio administre les tests à des moments précis de l'année scolaire, conformément à un calendrier établi par l'Ohio Department of Education and Workforce⁵. Les résultats des tests d'anglais de l'État de l'Ohio pour l'année scolaire 2024-2025 montrent une baisse dans la plupart des niveaux scolaires (à l'exception des 6^e et 7^e années) comparativement à 2023-2024; les tests de mathématiques, en revanche, affichent des hausses à tous les niveaux par rapport à l'année précédente.

Michigan (États-Unis)

L'évaluation du système éducatif de l'État du Michigan est placée sous la responsabilité de l'Office of Educational Assessment and Accountability. L'Office relève du Michigan Department of Education et administre les *Michigan Student Test of Educational Progress* (M-STEP), le *Preliminary Scholastic Assessment Test* (PSAT) et le *Scholastic Assessment Test* (SAT). Les M-STEP sont administrés de la 3^e à la 8^e année et portent sur la langue anglaise, les mathématiques, les sciences et les études sociales. Ces tests mesurent le niveau de compétence des élèves en fonction des normes scolaires du Michigan. Les PSAT sont administrés aux élèves de 10^e année et

³ Ohio Department of Education and Workforce (2025). « Ohio State Tests – OST », extrait de : <https://education.ohio.gov/Topics/Testing/Test-Coordinator-News/March-2025/Ohio-s-State-Tests-OST>.

⁴ Ohio Department of Education and Workforce (2025). « What Are Ohio's Tests? », extrait de : <https://files.portal.cambiumast.com/ohio/Media/families-page/en/what-are-ohios-tests.pdf>

⁵ Ohio Department of Education and Workforce (2025). « Ohio's State Tests – Fall 2025 », extrait de : https://oh-ost.portal.cambiumast.com/content/contentresources/en/OST_Fa25_TAM%2009%2022%2025.pdf

servent de test préparatoire au SAT, lequel est administré aux élèves de 11^e année. Un échantillon d'élèves de 4^e, de 8^e et de 12^e année participe au *National Assessment of Educational Progress*. Les résultats en arts langagiers anglais pour l'année scolaire 2024-2025, comparativement à 2023-2024, montrent une baisse en 3^e et en 4^e année, et une hausse de la 5^e à la 8^e année. Cette baisse a débuté en 2020, au moment des fermetures liées à la COVID-19. Les résultats en mathématiques, en revanche, montrent des améliorations modestes de la 4^e à la 7^e année et des baisses en 3^e et en 8^e année, principalement attribuables à des « réformes ciblées, à l'augmentation du temps d'enseignement et aux efforts de rattrapage résultant des pertes d'apprentissage liées à la pandémie ».

Irlande du Nord

L'Irlande du Nord utilise des évaluations menées par le personnel enseignant ainsi qu'un système sélectif de tests de transfert pour l'admission au niveau postprimaire. Les tests normalisés y sont moins centralisés que dans d'autres régions du Royaume-Uni. Le personnel enseignant évalue les élèves du primaire et du secondaire au cours de l'année scolaire. Ces évaluations permettent de suivre les progrès, d'orienter l'enseignement et d'informer les parents du développement des élèves⁶. La littératie et la numératie sont au cœur du curriculum de l'Irlande du Nord. Ces compétences et connaissances sont évaluées à l'aide des niveaux de progression (Levels of progression) à trois moments précis : pour les élèves du primaire, à la fin du cycle clé 1 (4^e année) et du cycle clé 2 (7^e année); pour les élèves du postprimaire, à la fin du cycle clé 3 (10^e année) (Key stage 1, 2, 3; Year 4, 7, 10)⁷. En ce qui concerne les trois compétences transversales – communication, utilisation des mathématiques et utilisation des technologies de l'information et de la communication – les élèves sont censés progresser d'au moins un niveau entre chaque cycle clé. Depuis 2023, le gouvernement de l'Irlande du Nord a mis en place les *Transfer Tests (Grammar School Admissions)*. Ceux-ci sont administrés par le Schools' Entrance Assessment Group, un organisme sans but lucratif qui exerce ses activités de façon indépendante et qui ne relève ni du Department of Education, ni de l'Education Authority, ni d'aucun autre organisme public en Irlande du Nord⁸. Les élèves de 7^e année du primaire passent les tests en novembre; ils portent sur l'anglais et les mathématiques et sont utilisés par 62 écoles secondaires sélectives (Grammar schools) pour déterminer les admissions en 8^e année⁹.

⁶ Northern Ireland Government (2025). « Teacher Assessment », extrait de : <https://www.nidirect.gov.uk/articles/assessments>

⁷ Ibid.

⁸ Schools Entrance Assessment Group (2025). « FAQs », extrait de : <https://www.transfertestpapers.co.uk/seagtest/seag-faqs>

⁹ Ibid.

Perspectives nationales

Alberta

Les tests de rendement provinciaux (*Provincial Achievement Tests – PAT*) sont administrés chaque année à l'ensemble des élèves de l'Alberta en 6^e et en 9^e année. Les PAT de 6^e année en sciences et en arts langagiers français n'ont pas été administrés en 2025. Les écoles ont plutôt été autorisées à participer à des mises à l'essai facultatives afin de contribuer à l'élaboration de futurs tests alignés sur le nouveau curriculum¹⁰. « En 2024-2025, les tests de rendement provinciaux de 6^e année en sciences, en *French Immersion Language Arts and Literature* (FILAL) et en *Français, langue première et littérature* (FLPL) n'ont pas été administrés. Les écoles ont eu la possibilité de participer à des mises à l'essai entre avril et juin 2025.¹¹ » Ces mises à l'essai facultatives visaient à éclairer l'élaboration de futurs PAT alignés sur le nouveau curriculum dans ces matières. Les PAT de 6^e année en mathématiques et en arts langagiers anglais (*English Language Arts and Literature*) ont toutefois été administrés en 2024-2025, tout comme les PAT de 6^e année en études sociales. Un autre changement est entré en vigueur : « À compter de 2025, les élèves de la maternelle sont tenus, pour la première fois en Alberta, de passer des tests de dépistage en littératie et en numératie. Les élèves de la 1^{re} à la 3^e année sont évalués trois fois par année (septembre, janvier et juin).¹² »

Colombie-Britannique

Le *Foundation Skills Assessment* (FSA) est le programme de la Colombie-Britannique visant à évaluer les résultats en littératie et en numératie des élèves de 4^e et de 7^e année. Les FSA y ont été administrés du 1^{er} octobre au 10 novembre 2025; la date limite des activités de notation et de la saisie des scores était le 15 décembre 2025. Les évaluations liées à l'obtention du diplôme en Colombie-Britannique comprennent le Test de numératie de 10^e année (*Grade 10 Numeracy Assessment*), qui mesure la capacité d'appliquer des concepts mathématiques dans des contextes réels, le Test de littératie de 10^e année (*Grade 10 Literacy Assessment*), qui évalue la compréhension de lecture, la pensée critique et les compétences en communication, ainsi que le Test de littératie de 12^e année (*Grade 12 Literacy Assessment*), qui porte sur les compétences avancées en littératie requises pour les études postsecondaires, le travail et la citoyenneté¹³. La séance d'évaluation de novembre 2025 pour les élèves de 10^e et de 12^e année (G10 et G12) a été annulée en raison d'une grève du BC General Employees' Union (BCGEU) et reportée à janvier 2026.

¹⁰ Gouvernement de l'Alberta (2025). « General Information Bulletin, 2024–2025: Grades 6 and 9—Alberta Provincial Achievement Testing », extrait de : https://www.alberta.ca/system/files/custom_downloaded_images/edc-pat-general-information-bulletin.pdf

¹¹ Ibid.

¹² Ibid.

¹³ Gouvernement de la Colombie-Britannique (2025). « Graduation Assessments », extrait de : <https://curriculum.gov.bc.ca/provincial/assessment>

Le *Foundation Skills Assessment Provincial Marking Monitoring Report 2025* « décrit le degré de cohérence entre les résultats attribués localement ou par les districts aux réponses des élèves lors des séances de notation tenues dans les écoles ou les districts et ceux attribués par les participantes et participants aux séances provinciales de suivi de la notation [...] et fournit des commentaires généraux sur le rendement des élèves fondés sur les observations formulées durant les séances de suivi.¹⁴ » Les principales conclusions indiquent que la majorité des districts présentent une forte concordance avec les normes provinciales, ce qui témoigne de pratiques de notation fiables et équitables; une certaine variabilité a toutefois été observée dans les composantes plus subjectives, comme l'écriture, où l'interprétation des grilles d'évaluation peut légèrement varier. Le rapport recommande la tenue de formations supplémentaires et de séances d'harmonisation afin d'améliorer davantage la cohérence de la notation¹⁵.

Nunavut

La division d'évaluation des élèves et du contrôle scolaire du Nunavut est responsable de la recherche, de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques, des approches et des outils en matière d'évaluation des élèves au Nunavut¹⁶.

« Ilitaunnikuliriniq » fait référence au processus global d'évaluation des élèves, de contrôle scolaire et de communication des renseignements qui est spécifique aux écoles du Nunavut. Les principes de l'Ilitaunnikuliriniq fonctionnent de concert avec deux documents de base qui encadrent l'enseignement au Nunavut : *Inuit Qaujimaqatuqangit, cadre d'éducation pour les programmes d'études du Nunavut*, et *Inuglugijaittuq, fondements pour une éducation inclusive dans les écoles du Nunavut*. L'Ilitaunnikuliriniq reflète les valeurs inuites et s'appuie sur la recherche et la théorie¹⁷. Sept principes clés de l'Ilitaunnikuliriniq guident l'évaluation dans les écoles du Nunavut : soutenir l'apprentissage continu des élèves; faire preuve de respect envers les apprenantes et apprenants; reconnaître les talents et les habiletés uniques de chaque élève; mettre l'accent sur l'interdépendance, le progrès et la réussite du groupe; s'assurer que l'évaluation est axée sur les résultats; fixer des buts différents pour l'évaluation; et s'assurer que l'évaluation est authentique, significative et s'appuie sur les points forts de l'élève¹⁸. À l'heure actuelle, les élèves du Nunavut doivent passer les examens de diplôme de l'Alberta dans certaines matières de la 12^e année, soit *English Language Arts 30-1* et *30-2*, *Mathematics 30-1* et *30-2*, *French Language Arts 30-1*, *Français 30-1*, *Biology 30*, *Chemistry 30*, *Physics 30* et *Science 30*. Les examens en vue d'un diplôme sont administrés par le ministère de l'Éducation et de la Garde d'enfants de l'Alberta.

¹⁴ Gouvernement de la Colombie-Britannique (2025). « 2025 Foundation Skills Assessment Provincial Marking Monitoring Report », extrait de : <https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/administration/kindergarten-to-grade-12/assessment/fsa-monitoring-provincial-report-2025.pdf>

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Gouvernement du Nunavut (2025). « Ilitaunnikuliriniq: Student Assessment and Success », extrait de : <https://www.gov.nu.ca/en/education-and-schools/ilitaunnikuliriniq-student-assessment-and-success>

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Ibid.

Les résultats des examens comptent pour 50 % de la note finale du cours, les 50 % restants correspondant aux résultats du travail effectué en classe ou du travail trimestriel¹⁹.

« L'évaluation dynamique » (Dynamic Assessment) est une approche plus récente actuellement mise à l'essai à l'échelle du territoire. Elle met l'accent sur le potentiel d'apprentissage et la progression des élèves plutôt que sur un rendement statique et comprend des tâches interactives au cours desquelles le personnel enseignant offre un soutien pendant l'évaluation afin de déterminer la façon dont les élèves réagissent à l'encadrement²⁰.

Perspectives de l'Ontario

En novembre 2025, le gouvernement de l'Ontario a adopté la *Loi sur le soutien aux enfants, aux élèves et aux étudiants*, qui « renforce la surveillance gouvernementale, la responsabilisation et la transparence au sein des conseils scolaires publics, de l'enseignement postsecondaire et des sociétés d'aide à l'enfance. Les changements contribuent également à accroître la sécurité, le bien-être ainsi que la réussite scolaire et personnelle des enfants et des jeunes.²¹ » Les mesures renforcées visent à accroître la surveillance gouvernementale des finances, de la gouvernance et du rendement des programmes des conseils scolaires. D'autres changements proposés, visant à améliorer les résultats des élèves ainsi que la sécurité des enfants et des jeunes, comprennent notamment :

- « encourager le bénévolat chez les élèves en instaurant un nouveau Certificat de reconnaissance ministériel pour l'engagement communautaire, destiné aux élèves qui cumulent 50 heures ou plus de participation communautaire;
- exiger que les conseils scolaires mettent en œuvre des programmes d'agentes et agents de liaison scolaire (School Resource Officer – SRO) lorsque ceux-ci sont offerts par les services de police locaux, à compter de la prochaine année scolaire;
- élargir le pouvoir d'enquête de l'Ombudsman afin d'y inclure les jeunes de 18 à 22 ans qui sont admissibles au programme *À vos marques, prêts, partez* ou qui y participent, et exiger que les sociétés d'aide à l'enfance informent régulièrement ces jeunes des services de l'Ombudsman;
- consulter en vue d'exiger que les sociétés d'aide à l'enfance et les titulaires de permis de soins hors du foyer affichent physiquement, dans des endroits accessibles aux enfants et aux jeunes, de l'information adaptée à l'âge concernant leurs droits ainsi que les processus internes de traitement des plaintes.²² »

La *Loi de 2024 visant à renforcer la cybersécurité et la confiance dans le secteur public* est officiellement entrée en vigueur en 2025, comme le confirme le décret 361/2025. Cette loi confère au gouvernement de l'Ontario des pouvoirs pour prévenir et contrer les

¹⁹ Ibid.

²⁰ Gouvernement du Nunavut (2024). « Assessment, Evaluation, and Reporting Policy (2024) and the Dynamic Assessment Framework », extrait de : <https://www.gov.nu.ca/en/education-and-schools/ilitaunnikuliriniq-student-assessment-and-success>

²¹ Gouvernement de l'Ontario (2025). « News Release – Ontario to Introduce Legislation to Strengthen School Board Oversight », extrait de : <https://news.ontario.ca/en/release/1005972/ontario-to-introduce-legislation-to-strengthen-school-board-oversight>

²² Ibid.

cyberattaques visant les services essentiels, les systèmes et les activités gouvernementales, et prévoit des mesures de protection des données recueillies par les organismes publics, en mettant l'accent sur la protection des enfants²³.

Lutte contre les obstacles systémiques

Conformément à la *Politique de la fonction publique de l'Ontario pour la lutte contre le racisme*, l'OQRE incarne ses valeurs d'inclusivité, d'intégrité et d'excellence en matière de service public et s'engage à lutter contre le racisme et à promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion dans l'ensemble de ses activités et politiques internes et externes. L'Office déploie un plan pluriannuel qui lui permettra d'identifier, de gérer et de corriger les inégalités et les obstacles systémiques susceptibles d'affecter le personnel de l'Office et les élèves qu'il dessert. Il élabore et réalise aussi des initiatives axées expressément sur les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et sur les besoins relatifs à l'évaluation des communautés autochtones et de celles en quête d'équité.

L'OQRE estime que ces mesures contribueront à favoriser une culture organisationnelle où chaque personne éprouve un sentiment d'inclusion et d'appartenance, et qu'elles continueront à se refléter dans les travaux de l'Office visant à offrir aux élèves de l'Ontario le meilleur accès et le meilleur soutien possible.

À l'OQRE, nous reconnaissons que nous sommes situés sur des terres partagées avec de nombreuses communautés autochtones. Nous honorons le wampum du bol à une seule cuillère, qui nous enseigne à prendre soin de l'eau, des plantes et des animaux qui assurent notre subsistance, à préserver la terre pour les générations futures et à laisser certaines ressources en signe de respect et de bienveillance. Le bureau de l'OQRE est situé à Toronto, territoire visé par le Traité n° 13, également connu sous le nom d'Achat de Toronto. Pour en savoir plus sur la reconnaissance du territoire de l'OQRE, veuillez consulter la page « [Reconnaissance du territoire de l'OQRE pour le bureau situé au 2, rue Carlton, à Toronto](#) ».

Facteurs internes

L'OQRE continue d'innover dans ses processus et ses activités, toujours dans le but de rendre la prestation des services plus efficace et efficiente, tout en veillant à ce que les élèves disposent d'outils qui les aident à réussir dans leur parcours d'apprentissage. Le succès des efforts d'innovation de l'Office repose sur l'évaluation organisationnelle et la gestion du changement relatives aux personnes, aux processus et à la technologie. Ces efforts comprennent notamment le recours à des technologies de pointe,

²³ Gouvernement de l'Ontario (2025). « Strengthening cyber security and building trust in the public sector », extrait de : <https://www.ontario.ca/page/strengthening-cyber-security-and-building-trust-public-sector>

y compris l'intelligence artificielle (IA). L'OQRE explore actuellement l'utilisation de l'IA dans la prestation des services (les détails sont présentés plus loin, à la section Utilisation de l'intelligence artificielle).

Stratégie de dotation en personnel, ressources humaines et rémunération

L'OQRE bénéficie d'un personnel d'expérience et hautement engagé, lequel fait partie du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et de l'Association des administratifs et professionnels de la couronne de l'Ontario (AMAPCEO).

L'OQRE applique les processus de la FPO en matière de classification, de recrutement et de programmes de ressources humaines, conformément aux politiques de ressources humaines de la FPO. La rémunération s'établit selon les échelles salariales en vigueur à la FPO pour chacune des unités de négociation.

L'Office compte 95 postes équivalents temps plein, répartis comme suit :

- Postes syndiqués : 77 (SEFPO et AMAPCEO)
- Poste non syndiqué : 1
- Postes de gestion : 13
- Postes de haute direction et cadres supérieurs : 3
- Nomination par décret : 1

Chaque année, des membres du personnel enseignant sont mis à disposition par les conseils scolaires (sans être comptabilisés dans le nombre de postes équivalents temps plein) pour aider à l'élaboration et à la notation des tests, notamment des questions à réponse construite. Ils appuient également les activités de liaison de l'OQRE auprès des écoles et des conseils scolaires en animant des séances de perfectionnement professionnel, afin de veiller à ce que les écoles et les conseils mettent à profit les données, la recherche et les ressources de l'OQRE pour soutenir la réussite des élèves.

Afin d'assurer la continuité de ses activités et de répondre à des besoins ponctuels, l'Office recrute et embauche régulièrement du personnel temporaire, pouvant atteindre jusqu'à 20 personnes au cours d'un exercice. La présence de postes uniques sans relève rend essentiel le recours à ce personnel afin de combler rapidement des besoins urgents et de soutenir des projets ponctuels. Le personnel temporaire recruté par l'intermédiaire d'agences externes n'est pas comptabilisé dans le nombre de 95 postes équivalents temps plein de l'OQRE.

Les postes devenus vacants à la suite d'une démission, d'un départ à la retraite ou d'autres mouvements de personnel sont pourvus rapidement afin d'assurer la continuité des activités de l'Office et sa capacité à remplir son mandat. L'OQRE bénéficie également d'ententes avec des fournisseurs qui soutiennent le personnel dans l'exécution du travail de l'Office. Ces fournisseurs sont retenus en vertu d'un processus transparent d'appel d'offres et d'évaluation conforme aux directives de la FPO et sont supervisés par la direction et le personnel de l'OQRE, sous la responsabilité de la directrice générale ou du directeur général. Comme l'indique son protocole d'entente, l'Office coordonne aussi ses activités avec les divisions du ministère pour soutenir des domaines spécifiques tels que la cybersécurité et les services juridiques.

L'Office poursuivra l'examen de sa dotation en personnel et veillera à atteindre les objectifs énoncés dans la lettre d'instructions annuelle 2026 du ministère de l'Éducation. Toute modification importante apportée aux ressources humaines fera l'objet de discussions et d'une planification conformément aux orientations du gouvernement et aux dispositions des conventions collectives.

À l'heure actuelle, le profil prévisionnel des effectifs pour les trois prochaines années demeure inchangé, et aucune variation importante du nombre de postes équivalents temps plein n'est prévue. Tout ajustement dépendrait de changements apportés au mandat de l'OQRE, aux exigences législatives ou à l'orientation de ses programmes. Une réduction du nombre de postes équivalents temps plein compromettrait la capacité de l'Office à remplir son mandat et à atteindre ses objectifs.

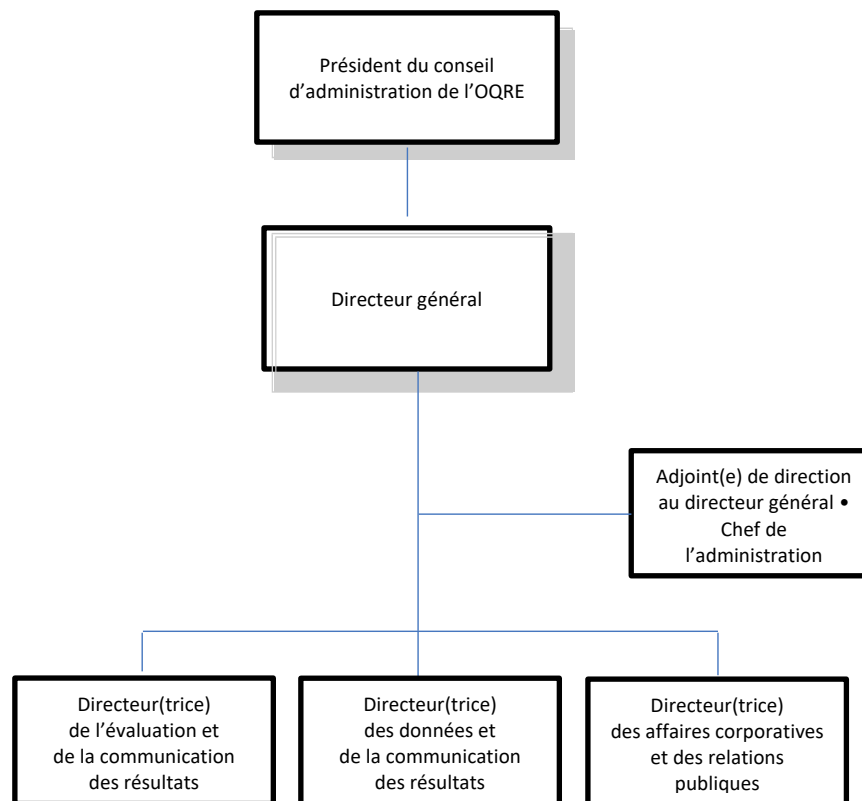
L'OQRE renforcera sa capacité organisationnelle en assurant une gestion proactive des effectifs et en pourvoyant les 95 postes équivalents temps plein au moyen de la planification des effectifs et des processus de recrutement. Afin de favoriser le maintien en poste et de clarifier les rôles, l'Office poursuivra l'examen et la mise à jour des descriptions de poste afin qu'elles demeurent actuelles et adaptées aux besoins organisationnels. L'amélioration de l'expérience du personnel demeure une priorité.

Les mesures prises seront guidées par les résultats récents du sondage auprès du personnel, le Plan pluriannuel en faveur de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, ainsi que par l'élargissement des initiatives de reconnaissance visant à favoriser une culture de travail positive, inclusive et mobilisatrice, conforme aux valeurs de la fonction publique et à l'engagement de l'OQRE envers l'amélioration continue. Les priorités de l'OQRE en matière de ressources humaines reflètent son engagement à maintenir un effectif du secteur public performant et responsable, en appui à son mandat.

L'organigramme de haut niveau de l'Office est le suivant :

L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

(en date de novembre 2025)



Priorités gouvernementales 2026-2027 fondées sur les résultats et les extrants

Les mesures de rendement ci-dessous sont axées sur l'exercice 2026-2027 et sont établies en conformité avec les attentes qui orientent le prochain cycle d'activités de l'Office.

PRIORITÉS DE L'OQRE

Attente 1 : Assurer la stabilité et la prospérité de l'Ontario

BUTS	OBJECTIFS	MESURES DE RENDEMENT
A. Élargir les partenariats nationaux afin de favoriser le développement des chaînes d'approvisionnement et des occasions économiques à l'échelle du Canada et de soutenir la résilience économique, particulièrement dans le contexte des menaces tarifaires persistantes des États-Unis et de l'incertitude économique.	✓ Veiller à ce que tous les partenariats (y compris les partenariats de recherche) regroupent principalement des entités canadiennes.	✓ Rendre compte chaque année du pourcentage de partenariats conclus avec des entités canadiennes (par rapport à l'ensemble des partenariats).
B. Privilégier l'approvisionnement auprès d'entreprises ontariennes et canadiennes, lorsque cela est possible.	✓ Veiller à ce que les activités d'approvisionnement de l'Office accordent la priorité aux entreprises ontariennes.	✓ Conformément à l'Initiative de développement des entreprises ontariennes (IDEO) et à l'ensemble des orientations gouvernementales visant à maintenir les activités commerciales au Canada et à respecter le processus requis pour tout approvisionnement auprès d'entreprises américaines, rendre compte annuellement du

		pourcentage de processus d'approvisionnement impliquant des entreprises établies en Ontario (par rapport à l'ensemble des processus d'approvisionnement).
C. Offrir un allègement économique aux familles, aux consommateurs et aux entreprises de l'Ontario en gelant les frais et tarifs gouvernementaux, sauf approbation du ou de la ministre responsable de la surveillance.	✓ Examiner l'ensemble des politiques en vigueur relatives aux frais et apporter les ajustements appropriés afin de soutenir l'allègement économique en Ontario.	✓ Geler, pour l'année scolaire 2026-2027, les frais de participation aux tests de l'OQRE pour les communautés en quête d'équité (p. ex. les communautés autochtones vivant dans les réserves).

Attente 2 : Améliorer la prestation des services

BUTS	OBJECTIFS	MESURES DE RENDEMENT
D. Mettre l'accent sur une expérience client centrée sur les utilisatrices et utilisateurs en simplifiant les interactions, en améliorant la satisfaction et en élargissant et optimisant l'offre de services numériques.	✓ Veiller à ce que les tests soient menés de manière efficace et efficiente afin de maximiser l'engagement des élèves et les bénéfices tirés de ces tests, en élaborant des tests de haute qualité qui mesurent avec précision le rendement des élèves conformément aux normes d'évaluation à grande échelle.	✓ Rendre compte chaque année des commentaires reçus des parties prenantes et des améliorations apportées au cycle de vie de l'évaluation et de la production des rapports.

	✓ S'appuyer sur l'avis des élèves pour concevoir, mettre en œuvre et communiquer les résultats des tests afin d'en assurer la pertinence et l'efficacité.	✓ Tenir au moins deux réunions du Comité d'engagement des élèves de l'OQRE chaque année et rendre compte des résultats et des commentaires recueillis.
	✓ Analyser les meilleures pratiques en matière de tests à grande échelle, à l'échelle nationale et internationale, et améliorer la réussite des élèves en intégrant ces meilleures pratiques dans l'élaboration, l'analyse et la communication des résultats.	✓ Chaque année, entreprendre au moins cinq projets de recherche sur l'évolution des meilleures pratiques en matière de tests à grande échelle (conception, administration, communication des résultats et analyse) et mettre en œuvre des recommandations si nécessaire.
	✓ Renforcer la compréhension de l'utilisation appropriée des données de l'OQRE à des fins d'amélioration en menant des activités de liaison auprès du milieu éducatif.	✓ Communiquer avec les partenaires du milieu éducatif et leur fournir des ressources fondées sur les données, telles que des modules d'apprentissage, des rapports de recherche, des webinaires, des vidéos et tout autre matériel approprié, afin de promouvoir la richesse des données de l'OQRE et leur rôle dans l'amélioration de l'apprentissage des élèves. ○ Chaque année, tenir au moins quatre webinaires consacrés à l'utilisation appropriée des données de l'OQRE à des fins d'amélioration du système éducatif. ✓ Rendre compte des commentaires recueillis lors de toutes les activités de liaison, en visant un taux de réponses positives de 90 %.

E. Cerner les possibilités d'accroître l'efficacité, d'améliorer les services, de stimuler l'innovation et de réaliser des économies de coûts au bénéfice de la population ontarienne, notamment par le recours à l'IA et à d'autres technologies de pointe.	✓ Soutenir l'engagement du gouvernement à améliorer le rendement des élèves et à faire en sorte que l'Ontario retrouve les meilleurs résultats aux tests en lecture, écriture et mathématiques, en continuant à mettre en œuvre des évaluations provinciales, nationales et internationales des élèves et en collaborant avec le gouvernement afin de mieux comprendre pourquoi les élèves n'atteignent pas les normes provinciales et ce qui peut être fait pour améliorer leur rendement.	✓ Élaborer, administrer, noter, analyser et rendre compte chaque année ○ du pourcentage de participation des élèves aux tests de l'OQRE suivants (nombre d'élèves participants comparé au nombre d'élèves inscrits) : Test de mathématiques, 9^e année, TPCL et Test en lecture, écriture et mathématiques des cycles primaire et moyen. ○ de la coordination, par l'OQRE, des évaluations nationales et internationales. ○ du taux d'exemption pour chaque école, chaque conseil scolaire et pour la province. ○ des innovations mises en œuvre tout au long du cycle de vie des données, liées à l'IA ou à toute autre technologie. ✓ En collaboration avec le ministère de l'Éducation, établir un ensemble de mesures que l'OQRE peut prendre afin de mieux comprendre pourquoi les élèves n'atteignent pas les normes provinciales et quelles autres mesures peuvent être prises pour améliorer leur rendement.
	✓ Poursuivre la mise en œuvre et la prestation du TCM et collaborer avec le ministère afin de continuer à améliorer la prestation du TCM dans le but d'en accroître l'efficacité et l'efficience, de réduire les formalités administratives et de	✓ En conformité avec la législation applicable, élaborer et administrer le TCM, puis communiquer chaque année au ministère de l'Éducation les résultats du TCM, selon les indicateurs suivants : ○ taux de réussite global des personnes qui passent le TCM; ○ initiatives visant à accroître l'efficacité et

	minimiser les tests manqués.	l'efficience du TCM; ○ initiatives visant à réduire les formalités administratives liées au TCM; ○ initiatives visant à minimiser les tests manqués.
	✓ Collaborer avec l'organisme consultatif de courte durée récemment annoncé, qui examine l'approche de l'Ontario en matière de rendement et d'évaluation des élèves, et lui apporter son soutien.	✓ Rendre compte au ministère des travaux menés par l'OQRE auprès de l'organisme consultatif de courte durée récemment annoncé, chargé d'examiner l'approche de l'Ontario en matière de rendement et d'évaluation des élèves.
	✓ Continuer à renforcer les capacités de communication des résultats et de visualisation des données afin de faciliter l'utilisation des données de l'OQRE.	✓ Rendre compte chaque année des améliorations apportées aux plateformes et aux canaux de communication des résultats de l'Office, en fonction des commentaires des partenaires du milieu éducatif. ✓ D'ici la fin du deuxième trimestre de chaque année (de 2026 à 2028), produire des rapports de cohorte dans le cadre du cycle annuel de communication des résultats de l'Office.
	✓ Veiller à ce que l'Office planifie les questions de cybersécurité, y réponde (de manière proactive et réactive) et rende compte de l'utilisation de l'IA.	✓ Rendre compte chaque année au ministère des activités liées à la cybersécurité et de l'utilisation de l'IA par l'Office, en veillant au respect de la <i>Loi de 2024 visant à renforcer la sécurité et la confiance en matière de numérique</i> , des <i>Lignes directrices de 2024 de l'Office sur l'utilisation</i>

		<i>responsable de l'IA</i> , ainsi que des autres politiques gouvernementales applicables en matière d'IA. ✓ Veiller à ce que l'Office présente au Secrétariat du Conseil du Trésor, au moins deux fois par année, un rapport sur les neuf domaines recensés dans le plus récent audit de cybersécurité. ✓ D'ici le quatrième trimestre de l'exercice 2025-2026, conformément aux normes NTI-GO, respecter les engagements de l'exercice 2026-2027 découlant des recommandations de l'audit de cybersécurité.
F. Éliminer la bureaucratie inutile et les formalités administratives en appliquant des méthodes allégées (lean) ou d'autres approches afin d'atteindre une efficacité opérationnelle accrue.	✓ Cerner les possibilités de rendre la prestation des tests plus efficiente.	✓ Rendre compte chaque année des améliorations apportées à l'efficacité de la prestation des tests.

Attente 3 : Favoriser l'innovation ainsi que l'optimisation des fonds publics

BUTS	OBJECTIFS	MESURES DE RENDEMENT
G. Trouver des solutions novatrices permettant	✓ Renforcer la compréhension de l'utilisation appropriée des données	✓ Communiquer avec les partenaires du milieu éducatif et leur fournir des ressources fondées

d'utiliser efficacement les ressources publiques et d'assurer la prestation des services relevant du mandat de l'Office, tout en respectant son enveloppe budgétaire, ces efforts étant appuyés par des rapports financiers exacts, des contrôles internes efficaces et des pratiques proactives de gestion de la fraude.	de l'OQRE à des fins d'amélioration en menant des activités de liaison auprès du milieu éducatif.	sur les données, telles que des modules d'apprentissage, des rapports de recherche, des webinaires, des vidéos et tout autre matériel approprié, afin de promouvoir la richesse des données de l'OQRE et leur rôle dans l'amélioration de l'apprentissage des élèves. ○ Chaque année, tenir au moins quatre webinaires consacrés à l'utilisation appropriée des données de l'OQRE à des fins d'amélioration du système éducatif. ○ Rendre compte des commentaires recueillis lors de toutes les activités de liaison, en visant un taux de réponses positives de 90 %.
	✓ Veiller à ce que l'OQRE travaille en étroite collaboration avec le ministère et le Groupement I&TI pour les services à la collectivité pour gérer et traiter les risques liés aux technologies de l'information et aux systèmes, y compris les risques liés à la protection de la vie privée.	✓ Renforcer l'infrastructure I&TI de l'Office, les politiques et les mesures connexes de confidentialité et de sécurité en collaboration avec le GSC et les STI. ○ D'ici le quatrième trimestre de l'exercice 2026-2027, ▪ mettre en œuvre et respecter le modèle fédéré, en collaboration avec le GSC et les STI. ▪ réaliser une évaluation des répercussions sur la vie privée de la plateforme de test en ligne, pour tous les tests. ○ D'ici le quatrième trimestre de l'exercice 2027-2028, ▪ réaliser une évaluation des menaces et des risques liés à la plateforme de test en ligne, pour tous les tests.

		✓ Optimiser les activités de l'Office au Centre de données de Guelph en adoptant des services communs. ○ Intégrer la plateforme de services communs des STI, en assurant la transition de 80 % des services d'ici le deuxième trimestre de l'exercice 2026-2027. ✓ Acheter la transition des 20 % restants d'ici le quatrième trimestre de l'exercice 2026-2027.
	✓ Continuer à améliorer les tests et l'analyse des résultats afin de mieux refléter l'identité des élèves de l'Ontario en veillant à ce que la conception des tests et l'évaluation de l'apprentissage des élèves correspondent à leurs besoins et à leur individualité.	✓ Comme le recommande la Commission ontarienne des droits de la personne dans son rapport intitulé <i>Rêves repoussés : faire face au racisme et à la discrimination envers les Noirs dans le système d'éducation publique en Ontario (2025)</i>, d'ici le troisième trimestre de l'exercice 2027-2028, définir avec le ministère de l'Éducation une voie permettant à l'OQRE de fournir des rapports fondés sur l'identité.
	✓ Soutenir les parties intéressées dans l'analyse et l'intégration des données de l'OQRE avec d'autres données qui se concentrent sur les interventions destinées à améliorer l'apprentissage et le bien-être des élèves, en établissant un cadre de données accessible et réactif.	✓ Rendre compte chaque année des analyses et des publications réalisées avec ou par des partenaires quant à l'utilisation des données sur les élèves de l'OQRE pour améliorer leur bien-être et leur expérience d'apprentissage. ✓ Établir un cadre de données accessible et réactif favorisant la collaboration avec les partenaires externes.

	✓ Sensibiliser le grand public à l'objectif des données de l'OQRE et à leur utilisation par les conseils scolaires et les écoles ou le personnel enseignant afin de favoriser l'amélioration.	✓ Faire état chaque année de la tenue de webinaires consacrés aux activités de liaison et de l'élaboration du matériel de communication (au moins cinq messages par semaine sur les médias sociaux et dans les sections désignées du site Web de l'OQRE pour chaque test).
	✓ Harmoniser l'allocation des ressources pour maximiser l'impact de la modernisation de l'Office, tout en assurant une gouvernance, une gestion de projet et des pratiques opérationnelles efficaces, efficientes et équitables.	✓ Maintenir les opérations de l'Office en phase avec le cadre de gouvernance et de politiques de l'OQRE, les processus établis et les directives du gouvernement (par exemple, la <i>Directive concernant les organismes et les nominations</i>; la <i>Directive sur l'approvisionnement de la FPO</i>; la <i>Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil</i>).
	✓ Veiller à la responsabilisation sur le plan des finances et des acquisitions, conformément aux normes de la FPO.	✓ Tenir des rapports financiers exacts et opportuns fidèles aux lignes directrices du Conseil de la comptabilité du secteur public et les faire valider par un processus d'audit externe. ✓ Contrôler et rendre compte des dépenses chaque mois, puis effectuer une analyse des écarts au moins tous les trimestres. ✓ Veiller à ce que les acquisitions soient conformes à la <i>Directive sur l'approvisionnement de la FPO</i>.
	✓ Continuer à atteindre les objectifs de génération de recettes et explorer de nouvelles possibilités	✓ Continuer à générer des recettes au moyen des frais de participation aux tests.

	à cet effet.	✓ Explorer de nouvelles possibilités de génération de recettes.
H. Gérer l'effectif de l'Office de manière responsable afin de stabiliser les dépenses et de préserver la viabilité financière à long terme • en respectant rigoureusement les paramètres de contrôle des embauches, ce qui comprend la cessation des embauches pour les postes non essentiels aux activités, y compris ceux dont les fonctions ne comportent pas de contact avec le public, ainsi que le recours à des consultantes et consultants.	✓ Gérer l'effectif de l'Office de façon responsable afin de maîtriser les coûts et d'assurer la stabilité financière à long terme, en respectant les règles en matière d'embauche et en éliminant le recours à des consultantes et consultants.	✓ Assurer un suivi trimestriel du respect de la directive selon laquelle toutes les nouvelles embauches doivent répondre aux critères de « postes essentiels aux activités dont les fonctions comportent un contact avec le public ».
	✓ Continuer à entretenir une culture organisationnelle inclusive par le biais de la formation professionnelle authentique et continue et de l'engagement des membres du personnel en favorisant une culture d'entreprise solide fondée sur un sentiment d'inclusion et d'appartenance.	✓ Chaque année, concevoir et proposer au moins quatre activités et événements qui contribuent à promouvoir une culture d'entreprise solide, ainsi que l'engagement, le sentiment d'appartenance et l'excellence du personnel. ✓ Chaque année, offrir au moins deux séances de formation et de développement professionnel à l'ensemble du personnel de l'OQRE, afin de renforcer leurs compétences.
	✓ Mettre en œuvre les composantes internes du Plan pluriannuel en faveur de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, puis en rendre compte.	✓ Faire état chaque année des progrès réalisés en ce qui concerne les composantes internes du Plan pluriannuel en faveur de l'équité, de la diversité et de l'inclusion.

I. Opérer dans les limites d'un effectif maximal défini (y compris les consultantes et consultants).	✓ Veiller à ce que la taille de l'effectif de l'Office soit conforme aux orientations du ministère de l'Éducation de l'Ontario.	✓ Suivre l'évolution (augmentation ou diminution annuelle en pourcentage) de l'effectif et documenter les raisons de cette évolution. ✓ D'ici décembre 2027, rédiger ou actualiser, au besoin, les descriptions de poste de façon à ce qu'elles reflètent mieux le travail effectué dans le cadre du mandat de modernisation de l'Office.
J. Accroître la productivité et l'efficacité en recourant à la technologie lorsque possible.	✓ Documenter les utilisations de la technologie qui améliorent la productivité.	✓ Rendre compte chaque année des améliorations de la productivité liées aux changements technologiques.
K. Collaborer avec le ministère responsable de la surveillance afin de régler toute contrainte liée à l'espace de bureau.	✓ Évaluer les possibilités d'optimisation des bureaux afin de réduire l'empreinte immobilière de l'Office, conformément aux directives ou aux politiques gouvernementales.	✓ Calculer le rapport entre le nombre de personnes et l'espace de bureau afin d'optimiser le parc immobilier, en tenant compte de la présence du personnel cinq jours par semaine.
		✓ Rendre compte chaque trimestre des efforts déployés pour l'entretien des installations, afin d'assurer un milieu de travail sécuritaire et sain pour l'ensemble du personnel et de favoriser son bien-être global.

Budget prévisionnel (en millions de dollars)

Secteur des programmes	Prévisions 2025-2026	Prévisions 2026-2027	Prévisions 2027-2028	Prévisions 2028-2029
3 ^e année et 6 ^e année (Lecture, écriture et mathématiques)	9,83	9,97	9,97	9,97
9 ^e année	6,57	6,71	6,71	6,71
Test provincial de compétences linguistiques	8,66	8,80	8,80	8,80
Test de compétences en mathématiques	2,71	2,71	2,71	2,71
Transformation	1,00	0,57	0,57	0,57
Budget d'exploitation	4,26	4,26	4,26	4,27
Total des charges d'exploitation des programmes de l'OQRE	33,03	33,02	33,02	33,03
Programme national / international (financé séparément par le ministère)	1,24	1,24	1,24	1,24
Total des dépenses, y compris le Programme national / international	34,27	34,26	34,26	34,27
Allocation du Ministère pour les frais de fonctionnement de l'OQRE	32,39	32,39	32,39	32,39
Financement total à l'exclusion des projets nationaux, internationaux et autres projets du FAPE (financement aux partenaires externes)	32,39	32,39	32,39	32,39
Programme national / international financé séparément (à même le FAPE)	1,24	1,24	1,24	1,24
Financement total, y compris les projets nationaux, internationaux et autres projets du FAPE	33,63	33,63	33,63	33,63
Immobilisations	0,25	0,25	0,25	0,25

REMARQUES / HYPOTHÈSES :

- Les projections salariales sont fondées sur les 95 postes équivalents temps plein de l'OQRE et sur les conventions collectives ratifiées.
- Les coûts nationaux et internationaux dépendent des décisions du ministère quant à la participation de l'Ontario à ces évaluations et sont financés séparément par le ministère sur la base du recouvrement des coûts pour l'Office.
- Les orientations opérationnelles fournies à l'Office par le ministère de l'Éducation peuvent entraîner d'autres changements

au financement.

- L'OQRE n'effectue actuellement aucun paiement de transfert à des tiers.

Immobilisations

En vertu de la *Loi de 1996 sur l'OQRE*, l'Office ne peut acquérir, détenir ou aliéner un intérêt dans un bien immobilier, autre qu'un intérêt à bail, sans avoir obtenu au préalable l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil. L'OQRE doit se conformer à la directive relative aux biens immobiliers du Conseil de gestion du gouvernement lorsqu'il acquiert des locaux aux fins d'occupation et de programmes.

Technologie de l'information et Plan de prestation de services électroniques

L'OQRE s'appuie sur la technologie pour mener à bien ses principales pratiques et ses services, notamment la réalisation des tests, ainsi que la collecte, le traitement et le stockage des données. L'accent a été mis sur l'établissement d'une infrastructure et de systèmes informatiques résilients, et l'Office s'efforce activement d'optimiser ses activités au Centre de données de Guelph en se tournant vers des services communs. L'OQRE fournit aux membres du personnel des conseils scolaires et des écoles de l'Ontario un accès sécurisé aux résultats de rendement et aux données des questionnaires de leurs élèves, ainsi qu'à des ressources conçues pour soutenir l'apprentissage des élèves. En 2026, l'OQRE continuera, comme les années précédentes, à fournir des données et des résultats de qualité par des moyens fiables, sécurisés et faciles d'accès.

La cybersécurité étant au cœur de ses préoccupations, l'Office a entrepris d'élaborer et de mettre à jour des politiques et des procédures afin de renforcer continuellement sa posture de cybersécurité. L'OQRE renforce aussi les processus internes pour garantir la protection des renseignements détenus par l'Office. En outre, l'OQRE s'est doté d'une police d'assurance cybersécurité qui offre une couverture dans diverses situations, notamment les rançongiciels, l'hameçonnage, les atteintes à la protection des données, la fraude électronique et l'ingénierie sociale. Les services couverts comprennent l'intervention en cas d'atteinte à la protection des données, les coûts associés, la gestion de crise, les relations publiques et l'extorsion liée aux rançongiciels.

Le Programme de cybersécurité et de confidentialité de l'OQRE est tributaire de la migration vers les services communs de la FPO au Centre de données de Guelph. Ce projet est en cours et est réalisé en collaboration avec le Groupement I&TI pour les services à la collectivité et la Division de l'infrastructure, de la technologie et des opérations, qui relèvent tous deux du ministère des Services au public et aux entreprises et de l'Approvisionnement. Les mesures prises par l'OQRE à la suite de l'audit de cybersécurité de 2023 du secteur de l'éducation ont permis à l'Office d'être reconnu pour les progrès positifs réalisés en vue de donner suite aux recommandations de l'auditeur à chacune des étapes de suivi.

Utilisation de l'intelligence artificielle

Fondée sur la *Directive sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle (2024)*, la *Feuille de route de l'OQRE en fait d'IA* offre à l'Office une orientation stratégique pour explorer l'utilisation de l'IA dans la programmation et la prestation de ses services. Cette feuille de route vise à permettre à l'Office d'intégrer progressivement l'IA afin de favoriser l'innovation, d'accroître l'efficacité et d'améliorer la prestation des services, en s'alignant sur les orientations stratégiques suivantes :

- veiller à ce que les tests contribuent à améliorer la réussite des élèves et le système éducatif de l'Ontario;
- soutenir les partenaires dans l'utilisation des données de l'OQRE afin d'améliorer l'apprentissage des élèves;
- poursuivre la modernisation de l'Office dans le respect de son budget.

L'intégration progressive de l'IA dans les domaines de l'élaboration des tests, de la notation, de l'analyse des données et des communications avec les parties prenantes permet de préparer et de tirer parti des avantages de la transformation à venir associée à l'IA générative. L'OQRE est résolu à saisir ces possibilités d'innovation de manière responsable, non seulement pour améliorer la prestation des services, mais aussi pour demeurer pertinent sur le plan technologique dans un monde en constante évolution. L'Office reconnaît également que ces avancées technologiques exigent une conception, une mise en œuvre et une surveillance rigoureuses, fondées sur des principes éthiques et centrés sur la personne, afin de veiller à ce que les principes énoncés dans la directive susmentionnée soient au cœur de toute initiative liée à l'IA. Toujours en s'appuyant sur cette directive, l'OQRE a élaboré sa *Politique et procédure en matière d'IA* afin de fournir des orientations claires et de préciser les étapes à suivre pour l'élaboration de projets en la matière.

Voici l'inventaire des cas d'utilisation de l'IA de l'OQRE :

Titre du cas d'utilisation	Rédaction assistée d'items par l'IA
Description	À l'aide de Microsoft Copilot Chat approuvé par la FPO, certaines versions préliminaires des items des tests de l'OQRE sont rédigées avec l'assistance d'un modèle de langage fondé sur l'IA. Cette approche permet de répondre au caractère laborieux des premières étapes de rédaction des items et contribue à améliorer l'efficacité, la cohérence et l'évolutivité des processus d'élaboration des items. L'OQRE peut mettre à la disposition de ses partenaires en éducation et du public des renseignements sur les étapes précises du processus de rédaction des items qui font appel à l'IA.
Direction	Tests et communication des résultats

Avantages pour l'Ontario	Ce cas d'utilisation profite à l'Ontario en améliorant l'efficacité des processus de rédaction des items des tests, tout en maintenant leur qualité, leur équité et leur validité. Les spécialistes de l'OQRE demeurent entièrement responsables de l'élaboration et de la création des items des tests de l'OQRE. Tous les items sont soumis à un examen approfondi, puis révisés et peaufinés par le personnel. Ils sont ensuite examinés par les comités sur l'équité et d'élaboration des tests, ainsi que par les conseils consultatifs pour les communautés en quête d'équité. Dans le cadre des activités continues de surveillance et d'atténuation des risques, tous les items sont ensuite soumis à un processus rigoureux de mise à l'essai afin d'évaluer pleinement leur qualité et leur rendement avant qu'ils ne soient pris en compte dans les résultats des élèves.
Ensembles de données utilisés	Aucun renseignement personnel n'est utilisé dans le cadre de ce cas d'utilisation. Les données se limitent aux modèles d'items des tests de l'OQRE, à des exemples d'items accessibles au public et à de l'information accessible au public sur les attentes du curriculum. Les données sont stockées dans des environnements bénéficiant de mesures de protection des données à l'échelle de l'organisation, qui protègent les données de l'Office au moyen de mécanismes de confidentialité, de sécurité et de conformité, garantissant une utilisation de l'IA transparente, responsable et assortie d'une gestion des risques dans le respect des cadres de gouvernance approuvés.

Initiatives en partenariat avec des tiers

L'OQRE collabore activement avec ses partenaires du milieu éducatif afin de s'assurer que les données de ses tests soient utilisées pour améliorer l'enseignement, soutenir le rendement des élèves et permettre d'accroître la qualité et l'efficacité du système éducatif public de l'Ontario.

Pour mener à bien ses programmes, l'Office fait appel à des tiers pour certaines fonctions opérationnelles essentielles. Parmi les

exemples clés, citons la prestation de tests numériques lorsque l'OQRE en aura élaboré le contenu, ainsi que la transmission de certaines données aux parents, tutrices et tuteurs, au personnel enseignant, aux élèves et aux personnes qui passent le TCM.

La participation de tiers à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des programmes de l'OQRE est étroitement liée au respect de l'orientation générale de la FPO applicable à l'Office, notamment en matière de gestion des risques, d'approvisionnement, de cybersécurité et de gestion de l'intelligence artificielle. Les politiques et procédures de l'OQRE sont directement alignées sur l'ensemble des orientations applicables à cet égard.

Lorsqu'il fait appel à des tiers, l'Office procède aux tests indépendants appropriés en matière de confidentialité et de sécurité et consulte les unités clés du ministère, telles que la Cybersécurité et le Groupement I&TI pour les services à la collectivité, afin de bénéficier de leur expertise respective. Ces mesures permettent à l'Office de garantir une prestation de services sûre et fiable, dans le respect de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, de la *Directive sur l'approvisionnement de la FPO* et des sections applicables des Normes de technologies de l'information du gouvernement de l'Ontario (NTI-GO). La version actualisée des politiques et procédures de l'OQRE tient compte de l'implication des tiers dans les activités de l'Office.

Outre les partenariats de recherche avec des tiers décrits dans la section portant sur la recherche du présent plan d'activités, l'Office collabore avec d'autres partenaires du milieu de l'éducation à différentes étapes du cycle d'élaboration des tests. À mesure que l'OQRE innove, il reconnaît la nécessité d'une réflexion faisant appel à une expertise à la fois interne et externe à l'Office. C'est pourquoi l'OQRE dispose d'un Panel consultatif sur la modernisation de la mesure du rendement (PCMMR) qui partage ses connaissances et son expertise afin de soutenir l'Office dans l'atteinte de ses objectifs de numérisation et d'innovation tout en veillant à la solidité des méthodologies, des analyses et des approches de partage des connaissances. Le PCMMR est composé d'experts interdisciplinaires, dont des praticiens, des chercheurs et des universitaires dans des domaines liés aux tests à grande échelle.

L'OQRE implique les membres du personnel enseignant de l'Ontario à chaque étape du cycle de test : élaboration, administration et notation des questions à réponse construite. Dans tout le travail qu'il effectue, l'OQRE collabore avec des enseignantes et enseignants de langues française et anglaise de toute la province, et ce, pour diverses activités.

Le comité consultatif de l'OQRE offre des conseils et des recommandations sur les activités liées aux tests. Les membres du comité représentent les directions de l'éducation, les parents, tutrices et tuteurs, les directions d'école, les conseillères et les

conseillers scolaires, les agentes et les agents de supervision, les fédérations des enseignantes et des enseignants, les Chefs de l'Ontario et les organismes de recherche en éducation. Des comités spéciaux seront créés pour des consultations à court terme sur des activités précises.

Le Comité d'engagement des élèves de l'OQRE est un groupe d'élèves de l'élémentaire et du secondaire constituant une tribune où les élèves peuvent s'exprimer et faire part à l'Office de leurs commentaires, de leurs conseils et de leur expérience vécue. Les membres du comité représentent un éventail diversifié d'écoles et de communautés de l'Ontario. Leur contribution permet de s'assurer que les activités de numérisation et de modernisation de l'OQRE reflètent les besoins des élèves. L'Office place les élèves au centre de son travail et apprécie le point de vue des apprenantes et apprenants.

Le Comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, ainsi que de l'élaboration du contenu révisé les documents de tous les tests de l'OQRE. Ses membres possèdent des connaissances et des compétences dans les domaines de la diversité, de la culture, de l'acquisition d'une seconde langue et de l'éducation de l'enfance en difficulté. Les membres passent en revue puis discutent de tous les items des nouveaux tests, textes de lecture et autres contenus pour s'assurer que chaque élément est équitable, pertinent sur le plan culturel, accessible et adapté à l'année d'études et au programme-cadre des élèves.

Au nom de la province de l'Ontario, l'OQRE travaille également en partenariat avec les organisations nationales et internationales suivantes :

- l'Organisation de coopération et de développement économiques et le CMEC, pour administrer le PISA;
- le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), pour administrer le PPCE;
- l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire et le CMEC, pour administrer le PIRLS et le TEIMS.

Bien que le CMEC soit le seul organisme partenaire du PPCE, il est également un organisme partenaire du TEIMS, du PIRLS et du PISA.

Conformément aux modifications apportées à la *Loi sur l'OQRE*, l'Office doit collaborer avec l'OEEQ à l'administration du TCM. L'ensemble des postulantes et postulants de l'Ontario à un certificat de qualification et d'inscription général doivent réussir le TCM, à l'exception de celles et ceux qui satisfont aux exigences pour devenir enseignantes ou enseignants d'une langue autochtone.

L'OQRE s'est aussi engagé à mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation relatifs à l'éducation. À cet effet, l'Office a mis sur pied le Conseil de concertation des Premières Nations, le Réseau des Métis et le Comité consultatif sur la gouvernance des données des Premières Nations. Ces trois groupes servent d'organes de collaboration et de consultation pour veiller à ce que les tests, les données et la communication des résultats gagnent en authenticité, en pertinence culturelle et en capacité de répondre aux besoins des élèves autochtones et non autochtones.

Le Conseil de concertation des communautés noires est composé de membres représentant les communautés noires de l'ensemble de la province, dont la majorité est issue du milieu de l'éducation. Le Conseil s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de lutte contre le racisme envers les Noirs de l'Ontario ainsi que des recommandations formulées par la Commission ontarienne des droits de la personne dans le rapport *Rêves repoussés : faire face au racisme et à la discrimination envers les Noirs dans le système d'éducation publique en Ontario* (2025). Il offre un espace de concertation ciblé avec les communautés noires où un dialogue ouvert éclaire les travaux de l'OQRE et ses tests.

Plan de mise en œuvre

Les attentes décrites dans la lettre d'instructions du ministère de l'Éducation orientent les activités de l'Office et fournissent des lignes directrices sur l'enchaînement et les dépendances dont il faut tenir compte dans le cadre de ses activités.

Au cours de l'exercice 2026-2027, l'Office se concentrera sur l'optimisation de ses principaux programmes et activités, ainsi que sur l'amélioration de la conception des tests en tenant compte de l'accessibilité, de la manière suivante :

Administration des tests numériques

L'Office poursuivra l'amélioration de son programme de tests numériques et veillera au respect des meilleures pratiques en matière de tests à grande échelle. Par ailleurs, il continuera à écouter toutes les voix qui s'élèvent dans l'ensemble de l'Ontario, en particulier celles des communautés autochtones et d'autres communautés historiquement marginalisées.

La volonté de l'Office est de continuer à tirer parti de la technologie pour améliorer son programme de tests numériques axé sur les besoins actuels et futurs des élèves de l'Ontario. Les initiatives suivantes mettent en évidence les mesures qui devraient être réalisées d'ici la fin du cycle d'activités :

1. Continuer à améliorer l'administration et l'élaboration du contenu des tests pour soutenir les élèves,

le personnel enseignant et les personnes qui passent le TCM.

2. Continuer à améliorer les modèles de communication de données par le biais d'outils de visualisation des données.
3. Continuer à partager des données avec les écoles et les conseils scolaires au moyen d'un système sécurisé et fiable conforme aux normes de la FPO en matière d'authentification des utilisateurs et de gestion de l'identité.
4. Continuer à partager les résultats du TCM avec l'OEEQ.
5. Continuer à renforcer le programme de confidentialité et de sécurité I&TI de l'Office en entreprenant des tests d'impact sur la vie privée et des évaluations des menaces et des risques, et en donnant suite aux recommandations qui en découlent.
6. Mettre à jour l'architecture d'affaires pour soutenir les améliorations des programmes et des processus et les initiatives de changement à venir.
7. Renforcer les mécanismes de participation des différentes voix dans l'ensemble de l'Ontario, dont celles des communautés autochtones.

Plan de communication

Contexte

L'OQRE est un organisme gouvernemental régi par un conseil d'administration qui contribue à la qualité et à la responsabilité du système éducatif financé par les fonds publics de l'Ontario. En tant qu'organisme fondé sur des preuves et sur la recherche, l'OQRE vise à fournir aux divers partenaires, y compris le personnel enseignant, les parents, tutrices et tuteurs, les responsables des politiques et le grand public, les renseignements et les outils nécessaires pour soutenir l'apprentissage des élèves et améliorer leurs résultats.

Stratégie

Au moyen de son matériel de communication actualisé, l'OQRE cherche à mieux faire connaître et comprendre l'Office et les informations qu'il fournit, à partager largement les résultats de ses tests et à s'engager de manière significative auprès de ses publics au sujet de l'utilisation optimale et appropriée de ses informations pour soutenir la croissance du rendement des élèves et contribuer à la responsabilité publique en matière d'éducation. L'OQRE fonde sa stratégie sur le concept de la communication intégrée (c'est-à-dire, s'appuyer sur de multiples canaux pour transmettre l'information à des publics clés).

Canaux de communication

Conformément au protocole d'entente, l'OQRE reconnaît sa responsabilité de collaborer avec le ministère de l'Éducation sur les questions d'intérêt public ayant une incidence sur le travail de l'Office ou du ministère.

L'OQRE utilise son site Web comme source centrale d'information pour tous ses publics. Le site Web de l'OQRE est révisé périodiquement afin de s'assurer qu'il respecte les lignes directrices et les règlements applicables, y compris la LAPHO et l'initiative pour un gouvernement ouvert. Le site est une source d'information complète sur l'Office et ses services. Il comprend également des tableaux de bord interactifs facilitant la visualisation des résultats des tests par les utilisateurs, des versions électroniques des rapports de résultats aux tests, des exemples de tests, des guides d'administration et d'autres ressources. Au fur et à mesure que l'Office modernise ses programmes, il continuera à partager des informations, des ressources et des réflexions par le biais de son site Web. L'Office dispose aussi d'un centre d'information qui a pour rôle de répondre aux demandes de renseignements reçues par courriels ou au moyen de son numéro de téléphone sans frais.

L'OQRE exploite également les médias sociaux comme moyen de partager des renseignements et de dialoguer directement avec le public. L'accès accru aux données et aux renseignements de l'OQRE lui permettra de communiquer efficacement avec son public et de mieux soutenir les élèves et le système éducatif public de l'Ontario.

Identification, évaluation et stratégies d'atténuation des risques

L'OQRE entreprend chaque année un processus d'examen des risques et en rend compte au ministère de l'Éducation. Dans le cadre de la gestion des risques d'entreprise de l'Office, l'OQRE examine ses risques sur une base trimestrielle et signale au ministère toute situation à haut risque identifiée. La section suivante résume les risques auxquels l'Office est le plus exposé.

Perturbation technique avant, pendant ou après une séance de test

Le risque qu'une panne informatique nuise aux élèves avant, pendant ou après une séance de test (à l'école ou auprès du fournisseur de tests numériques de l'Office) représente une menace opérationnelle pour l'OQRE. Ce risque englobe la dépendance à l'égard d'un fournisseur unique pour la fourniture de services de test en ligne essentiels à l'accomplissement de la mission de l'Office. Des cybermenaces pèsent aussi sur les tests numériques et doivent être gérées de manière active. Pour remédier à ce risque, l'Office a identifié les stratégies d'atténuation suivantes :

- Des tests de confidentialité et de sécurité du système du fournisseur ont été entrepris en collaboration avec les STI et le Groupement I&TI. Toutes les recommandations « élevées » et « critiques » ont été mises en œuvre. Les tests de sécurité se poursuivront chaque année, tandis que les tests de confidentialité seront effectués tous les deux ans ou lors de toute modification substantielle des données recueillies.
- L'Office a mis en place des processus de soutien technique et de salle de crise virtuelle pour identifier, transmettre et résoudre rapidement les problèmes. L'OQRE s'entretient régulièrement avec les responsables I&TI des conseils scolaires afin de promouvoir l'échange de renseignements.
- Les tests sont effectués dans un environnement en nuage, qui atténue plus efficacement les risques liés à la capacité et à la cybersécurité qu'un modèle sur site.
- L'OQRE se charge du développement et de la mise à jour de l'architecture commerciale de l'Office (par exemple, le modèle de fonction commerciale, le modèle de processus commercial, les utilisateurs et les rôles, les flux de données et les parcours des utilisateurs).
- L'Office a mené des activités de préparation technologique auprès des conseils scolaires. De telles activités seront répétées chaque année, selon les besoins.
- Des périodes d'administration flexibles continueront d'être proposées par l'Office afin d'alléger la charge technique de la solution, de l'administration et de l'infrastructure.
- L'OQRE a mis en place des procédures normalisées pour la mise à l'essai du système de test en ligne avant le début des périodes d'administration.
- Un système de diffusion de messages prédéfinis est en cours d'élaboration afin d'accélérer la capacité de réaction en cas d'imprévu.
- Soucieux de la cybersécurité, l'OQRE est en train de mettre à jour ses politiques et procédures, ainsi que de renforcer sa capacité à intervenir dans les cas de cybermenaces et d'urgences liées à la cybersécurité.
- Le fournisseur tiers de l'OQRE chargé des services d'évaluation en ligne (Vretta) a mis en place plusieurs procédures opérationnelles normalisées afin de prévenir les interruptions de la plateforme de tests numériques, notamment la surveillance du système, les procédures d'escalade, la gestion des incidents, les protocoles d'intervention en cybersécurité, la planification de la reprise après sinistre, les vérifications quotidiennes du système, les essais périodiques de déni de service distribué (DDoS), les essais annuels d'intrusion, les essais de charge effectués avant les tests, ainsi que l'harmonisation continue avec les normes de l'industrie pour assurer la stabilité et la sécurité de la plateforme²⁴.

²⁴ Selon le gouvernement fédéral du Canada, les attaques par déni de service distribué sont « des cyberattaques au cours desquelles les auteures et auteurs de

Utilisation d'outils d'IA pour contourner les mesures de protection des tests de l'OQRE

L'intelligence artificielle (IA) est de plus en plus présente dans tous les domaines de l'activité humaine. Lorsqu'ils sont utilisés de manière inappropriée, les outils fondés sur l'IA peuvent représenter une menace. Il est possible que l'Office soit confronté à des outils d'IA conçus pour aider les élèves et les personnes participant aux évaluations à répondre aux tests de l'OQRE, y compris le TCM. Pour faire face à cette situation, l'Office prendra les mesures suivantes :

- Entreprendre des recherches pour développer des moyens d'identification des réponses aux tests de l'OQRE qui seraient générées par l'IA.
- Élaborer des politiques d'intégrité des données propres au TCM décrivant les directives à suivre lorsqu'on soupçonne que des outils alimentés par l'IA sont utilisés pour répondre aux tests de l'OQRE.
- Renforcer les directives énoncées dans le Guide d'utilisation pour l'administration du test et les Directives sur les responsabilités professionnelles et l'administration par l'intermédiaire des sites Web du TCM et de l'OQRE, respectivement, ainsi que lors des webinaires et des séances en personne portant sur le TCM et les tests de la maternelle à la 12^e année. Renforcer l'utilisation de navigateurs sécurisés.
- Utiliser les outils de détection de l'IA pour identifier son utilisation potentielle dans les réponses aux tests.
- Élaborer des politiques ou des programmes fondés sur l'IA en conformité avec les orientations applicables, notamment le *Cadre ontarien pour la fiabilité de l'intelligence artificielle*, la *Directive sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle* du gouvernement de l'Ontario et la *Directive concernant les organismes et les nominations*.
- Rendre compte des cas d'utilisation lorsque l'IA est employée (aucun cas d'utilisation lié à l'IA n'est à signaler pour le présent cycle d'activités).

Répondre aux attentes du grand public ou des partenaires

La méconnaissance du rôle de l'Office et de la valeur des données qu'il recueille pour soutenir le rendement des élèves peut avoir des répercussions négatives sur ses activités. Les initiatives ci-dessous aideront l'OQRE à clarifier son mandat vis-à-vis des

menace cherchant à perturber l'accès à un système, à un service, à un site Web ou à une application en réseau et à empêcher les utilisatrices et utilisateurs légitimes d'y accéder. Dans le cadre d'une attaque par DDoS traditionnelle, par exemple, des auteurs et auteures pourraient inonder de faux trafic le site Web d'une institution financière ciblée pour nuire aux activités bancaires en ligne de sa clientèle » (GOUVERNEMENT DU CANADA (2025). Extrait de : <https://www.cyber.gc.ca/fr/orientation/prevenir-attaques-deni-service-distribue-sy-preparer-itsap80110>).

perceptions de ses partenaires du milieu éducatif, et à soutenir les écoles et les conseils scolaires :

- Communiquer clairement l'objectif des tests de l'OQRE et soutenir les parents, tutrices et tuteurs, le grand public et le milieu éducatif pour qu'ils tirent parti des données de l'Office en vue de favoriser la réussite des élèves et l'amélioration du système éducatif.
- Disposer d'un plan de communication actualisé comprenant des stratégies pour faire face aux reportages négatifs des médias.
- Suivre quotidiennement les médias et répondre aux questions importantes, s'il y a lieu.
- Renforcer la capacité du milieu éducatif au moyen d'initiatives de sensibilisation axées sur les avantages et l'utilisation judicieuse des données de l'OQRE pour la planification de l'amélioration.
- Entretenir une relation de collaboration avec le ministère pour discuter des connaissances, des politiques et des pratiques liées à l'apprentissage des élèves de la province.
- Collaborer avec le ministère pour fournir des renseignements opportuns aux membres du milieu éducatif afin de soutenir son travail en faveur du rendement des élèves et de les informer des activités de l'OQRE.

Infrastructure I&TI et services de soutien

L'Office poursuit sa collaboration avec le Groupement de l'information et de la technologie de l'information (I&TI) pour les services à la collectivité (GSC) et les Services de la technologie de l'information (STI), afin d'optimiser son empreinte au Centre de données de Guelph. La prochaine phase du projet consistera à migrer vers des services gérés afin de renforcer la position de l'Office sur le plan de la sécurité et de la réactivité aux questions d'I&TI. Ces mesures d'atténuation des risques sont les suivantes :

- tenir des réunions périodiques avec les GSC et les STI afin d'établir le modèle de gouvernance et de fonctionnement du projet;
- examiner et approuver une charte de projet relative au passage aux services communs du Centre de données de Guelph;
- veiller à ce que l'OQRE soit conscient de l'impact du changement sur son mode de fonctionnement actuel afin que ses activités courantes puissent se poursuivre sans interruption après le passage aux services communs;
- faire en sorte de disposer d'un plan rigoureux d'essais, de formation et de transfert de connaissances dans le cadre de la migration vers les services communs.



Office de la qualité et de la
responsabilité en éducation

Centre d'information : 1 888 327-7377 (pour l'Ontario
seulement) ou 416 916-0708 (à l'extérieur de l'Ontario)

info@eqao.com
oqre.on.ca

© Imprimeur du Roi
pour l'Ontario, 2026